

**AVIS PUBLIC**

**AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE**  
**PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION PP-044-1**

**Afin d'autoriser la démolition de sections et l'agrandissement de l'école de la fraternité située au 11241, avenue drapeau soit les lots 1 846 128, 1 846 130, 1 846 131 et 1 846 133 du cadastre du Québec, et ce en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.**

---

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord :

QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, lors de sa séance ordinaire du 28 juin 2021, le premier projet de résolution PP-044-1 en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la démolition de sections et l'agrandissement de l'école de la fraternité située au 11241, avenue drapeau soit les lots 1 846 128, 1 846 130, 1 846 131 et 1 846 133 du cadastre du Québec, et ce, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement.

QUE conformément à l'arrêté ministériel 102-2021, le premier projet de résolution PP-044-1 sera soumis à une séance de consultation écrite de 15 jours à compter de la date de publication du présent avis.

**PRENEZ AVIS** que toute personne intéressée doit soumettre ses commentaires au plus tard le 20 juillet 2021 à l'adresse courriel suivante : [consultation-publique.mtl-nord@montreal.ca](mailto:consultation-publique.mtl-nord@montreal.ca)

**DOCUMENTATION**

Le premier projet de résolution, l'illustration par croquis de la zone concernée ainsi que la documentation afférente au projet sont disponibles sur le site internet de l'arrondissement. Ce premier projet de résolution ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution vise la zone décrite ci-dessous :

---

